

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

EMEAS DE LOSTANGES

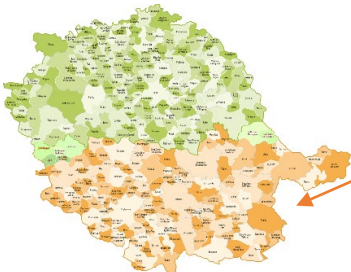


Identification de la structure	
Nom de la structure	« Lostanges »
Adresse de la structure	Pavillon de Lostanges 81710 NAVES
Coordonnées téléphoniques	05 63 59 94 31
Adresse électronique	ime.sessad@apajh81.org
Nom du directeur	Monsieur Uvaldo POLVOREDA
Type de structure	Equipe Mobile d'Expertise et d'Appui à la Scolarisation
Capacité et modalités d'accueil	
Numéro FINESS	
Date de création	Septembre 2019 (CNR)
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	
Organisme gestionnaire	APAJH du Tarn

L'EQUIPE MOBILE D'EXPERTISE ET D'APPUI A LA SCOLARISATION (EMEAS)

Ce dispositif est une volonté supplémentaire, de la mise en route de la démarche inclusive scolaire, engagée par les pouvoirs publics. La circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019, relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, voit le jour. En réponse à l'appel à projet de l'ARS pour la mise en œuvre des Equipes Mobiles d'Expertise et d'Appui à la Scolarisation, l'APAJH 81 a été retenu.

L'Ecole inclusive est en route. On ne se pose plus la question d'accueillir des élèves à besoins éducatifs particuliers mais plutôt, du comment faire pour prendre en compte la diversité de chaque individu dans un groupe hétérogène et conséquent.

<p>Création du dispositif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Depuis la circulaire N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 « Relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. » ✓ Appel à projet de l'ARS, projet expérimental sur une année : CNR ✓ Dans le départemental : 2 EMEAS dans le Tarn une au Nord (AGAPEI) et une au Sud (APAJH 81). <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; margin-top: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Juillet 2019 : constitution de l'équipe mobile Tarn Sud APAJH81. <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 Éducatrice spécialisée 1ETP : Educatrice spécialisée Autisme, Scolarisation ○ 1 Conseillère en économie sociale familiale 0.80 ETP : spécialisée dans les publics à besoins éducatifs particuliers ○ 1 Psychologue, coordinatrice de l'équipe 0.20 ETP : Psychologue spécialisée Autisme, Partenariats ➔ Août 2019 : première réunion de travail entre l'AGAPEI, l'APAJH81 et l'ASH du Tarn. ➔ 1^{er} Septembre 2019 : démarrage de l'activité </div>
<p>Missions</p>	<p>Dans le cadre de l'École Inclusive et dans une démarche d'acculturation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apporter un appui, conseiller et participer à des actions de sensibilisation, auprès de la communauté éducative et pédagogique des établissements scolaires accueillant un élève à besoins éducatifs particuliers. ➤ Soutenir les professionnels des établissements scolaires dans la compréhension et la gestion des situations difficiles. ➤ Informier en s'appuyant sur les réseaux ressources nécessaires à un accompagnement adapté aux besoins de l'élève. ➤ Conseiller la MDPH.
<p>Territoire d'intervention</p>	 <div style="border: 1px solid black; background-color: #fde9d9; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Le territoire d'intervention de l'équipe mobile APAJH 81 couvre le Sud du département du Tarn.</p> </div>
<p>Activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'élaboration d'outils : Fiche d'identité, plaquette de présentation, carte géographique, protocole de saisine, schéma d'intervention... ⇒ La communication : information par mail à tous les établissements scolaires, les inspecteurs et les enseignants référents, propositions de rencontres. ⇒ Le réseau : rencontre de plusieurs partenaires sur le territoire (PCPE, CAMPS, EMEAS Haute Garonne, Equipe Mobile Adolescent Du Pôle de Psychiatrie... <p>Depuis septembre 2019, 6 saisines : 5 en école (CP/CE1, ULIS, PS Maternelle) 1 en collège 6^{ème}, 1 non recevable formulée par téléphone par un parent d'élève de collège, 1 réorientée car hors territoire d'intervention. Nous pouvons constater une montée en puissance des demandes en fin d'année (13).</p>

<p style="text-align: center;">Etapas</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Saisine : l'EMEAS peut être sollicitée par les Directeurs/Chefs des établissements scolaires, les enseignants, de l'IEN ASH, la MDPH. C'est la première étape. ➔ Première rencontre (3 réalisées) : un recueil de données est effectué par les professionnels de l'EMEAS auprès de l'équipe pédagogique et péri-scolaire afin de prendre en compte les éléments et d'affiner la demande. ➔ Un compte rendu écrit est rédigé par l'EMEAS : observable, éléments de compréhension et hypothèses explicatives, adaptations et aménagements préconisés. Toujours dans le souci de l'opérationnalisation dans un groupe classe, nous réfléchissons avec l'équipe pédagogique, aux aménagements facilitateurs et nécessaires à l'autonomie et à l'accès aux apprentissages de l'élève, autour de la structuration de l'environnement. ➔ Une observation directe de la classe ou d'un élève peut être envisagée afin de compléter « l'observable » apportée par l'équipe éducative, pédagogique. ➔ Sensibilisation : en lien avec les éléments apportés, nous amenons les informations et les connaissances nécessaires à la compréhension et à la prise en compte des besoins de l'élève à partir de sa situation individuelle elle peut également concerner une information plus générale et collective, autour de la diversité des élèves accueillis. ➔ Ateliers : Créer les outils de structuration et de communication nécessaires et adaptés, ensemble. Aménager les espaces de façon structurée, ensemble.
<p style="text-align: center;">Partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La MDPH ⇒ L'EMEAS Tarn Nord de l'AGAPEI ⇒ L'Education Nationale à travers le SDEI (Service Départemental de l'Ecole Inclusive) et l'ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap), les 2 enseignantes ressources autisme et troubles du comportement, l'assistante sociale et la conseillère pédagogique du département ; les établissements scolaires (école, collège, lycée) ; les enseignants référents. ⇒ 190 Etablissements Scolaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 157 écoles dont 20 écoles privées ▪ 21 collèges dont 7 privés ▪ 12 lycées dont 5 privés <p>Objectifs : co-construction avec l'Education Nationale et l'AGAPEI : l'harmonisation et la visibilité du dispositif, sur un même territoire. Il est également à noter l'articulation définie ensemble, des champs de compétences des EMEAS, des enseignants ressources et des conseillers pédagogiques du SDEI.</p> <p style="padding-left: 40px;">Toute demande concernant le Pédagogique relève de l'Education Nationale.</p> <p style="padding-left: 40px;">Tout ce qui relève du comportement et de l'environnement, relève du médico-social.</p> <p style="padding-left: 40px;">A partir de là, nous pouvons intervenir de trois façons pour répondre à la saisine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'EMEAS seul • L'EMEAS et le SDEI • Le SDEI seul
<p style="text-align: center;">Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Volonté d'une pérennisation du dispositif EMEAS à la rentrée 2020.

→ **ECOUTE - ECHANGE**

→ **REPONSE ACCOMPAGNEE
POUR TOUS**

→ **ZERO SANS SOLUTION**



→ **COOPERATION**

→ **DEVELOPPEMENT
PARTENARIATS**

→ **FORMATION
PROFESSIONNELLE**

→ **ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISE**

→ **INCLUSION SOCIALE**

→ **HABITAT INCLUSIF**

